

## CHAUFFAGE URBAIN ACCORD MAIRIE /GDF-SUEZ : LES RAISONS DE NOTRE RECOURS

Par leur action résolue, les Clichois et les associations de défense des usagers du Chauffage Urbain ont obtenu une baisse des tarifs de 20%.

### MAIS LE COMPTE N'Y EST PAS

Pour obtenir notre dû et résoudre les nombreux points soulevés dans le rapport de la Chambre régionale des comptes,

### A NOUVEAU, NOUS DEVONS, TOUS, NOUS MOBILISER :

- Il manque encore 20 % de baisse pour atteindre les tarifs moyens pratiqués au niveau national (Etude des spécialistes AMORCE),
- Les pertes de vapeur, permanentes et inadmissibles (16%), ne sont toujours pas supprimées. Ce gâchis « durable » vous est pourtant facturé chaque mois par l'opérateur. Pour y remédier, la Ville doit se ressaisir et imposer, enfin, à la SDCC la remise à niveau du réseau.
- L'amnésie totale règne au sujet du remboursement des 100 Millions payés abusivement par les usagers et aussi supportés par la Ville pendant plus de 20 ans.

### Nos objectifs sont plus que jamais actuels :

- ☛ réduction immédiate de 40 % des factures de tous (sans discrimination entre les utilisateurs) ;
- ☛ remboursement des sommes versées indûment pendant des années ;
- ☛ transparence dans la facturation du poste le plus important de vos charges;
- ☛ maintenance effective des infrastructures et du réseau (patrimoine clichois)

**Accepter le nouvel accord  
ville / GDF-Suez-SDCC,  
c'est faire durer le scandale  
jusqu'en 2032 !  
Il doit cesser. Agissons !**

### NOUS PRENONS ACTE :

De la décision de la SDCC d'accepter **UNE BAISSSE DE 20%** des tarifs du chauffage urbain payés par les Clichois. Mais, nous nous étonnons qu'après cette baisse des tarifs, donc de son chiffre d'affaire, la SDCC puisse annoncer pour 2012 des bénéfices en hausse.

**C'est pour le moins curieux !**

### NOUS DENONÇONS :

#### 1/ **UNE BAISSSE INSUFFISANTE :**

Car non-conforme aux demandes des Clichois qui exigent des tarifs alignés sur ceux pratiqués à l'échelle nationale dans les réseaux urbains.

#### 2/ **L'ABANDON DE 100 MILLIONS D'EUROS DE REMBOURSEMENT DE TROP-PERCUS PAR LA SDCC :**

- Alors que les services de la mairie avaient annoncé, lors de la réunion du 31/03/11, **le remboursement de 30% des sommes perçues par la SDCC depuis 1991.**

Cela correspondait à ces 100 millions. *Cette somme avait été calculée, ne l'oublions pas, par les différents experts mandatés et payés par la Ville.*

- Et que Clichy Habitat - qui avait, pour sa part, réclamé en justice, le remboursement **de 27 millions d'euros** – abandonne toute action.

- Et que, de plus, les 2 millions « d'indemnités » prévus pour Clichy Habitat ne sont que l'utilisation, abusive dans la présentation qui en est faite, des obligations de GDF SUEZ de financer des investissements permettant des économies d'énergie chez ses clients (Il s'agit des CEE, Certificats d'économie d'énergie).

#### 3/ **L'INSTABILITE DES TARIFS A VENIR :**

Contrairement aux annonces, le nouveau tarif comporte toujours une grande part de « variable » : seuls **9,7%** seront réellement fixes dans les tarifs 2012 et **5,9%** en 2014.

#### 4/ **L'INCERTITUDE TOTALE QUANT A L'OBTENTION DES SUBVENTIONS DE L' ADEME ET DE LA REGION :**

Lors du premier projet de protocole (30/08/11) la Ville se « débrouillait » pour obtenir ces subventions. Suite aux réactions de notre Collectif, la SDCC s'est, finalement, engagée à présenter elle-même le dossier.

Cela n'est aucunement un engagement de réussite !

Il faut savoir que beaucoup de dossiers sont soumis préalablement à l'ADEME - avant conclusion finale du protocole. Cela permet à la Ville concernée de ne s'engager que sous réserve desdites subventions.

A Clichy, subventions ou pas, le protocole Mairie / GDF-Suez engage la Ville et les utilisateurs payeurs.

Ce n'est pas anodin : ces subventions peuvent atteindre 30% de l'investissement, permettant de déclencher une baisse importante des tarifs des utilisateurs.

(voir suite au verso).

## UN RECOURS JUSTIFIÉ

**FACE A CE DÉSASTRE, LE COLLECTIF CONTINUERA A DÉFENDRE LES INTÉRÊTS DES CLICHOIS. C'EST POURQUOI NOTRE ASSOCIATION A DÉCIDÉ DE FORMER UN RECOURS GRACIEUX AUPRÈS DE M. LE MAIRE.**

Les principales raisons de cette décision sont que :

- Les mesures figurant au protocole ne répondent pas aux nombreuses demandes et critiques soulevées dans son rapport par la Chambre régionale des comptes.

- Malgré nos alertes largement diffusées auprès du Maire et de tous les élus, force est de constater que le vote en urgence du 21/12 dernier - alors que la Ville disposait de toute l'année 2011 pour négocier - n'apporte pas de réponses satisfaisantes aux attentes des nombreux usagers victimes de la surfacturation. De même, **les 2000 signataires de la pétition commune** - regroupant locataires, propriétaires et contribuables - n'ont pas été entendus.

- La décision a été prise sans réelle concertation avec les usagers et sans débat avec les élus puisque le Maire a refusé de prendre en compte les amendements demandés par les conseillers.

- La décision a été prise sans appel d'offre imposant arbitrairement le même opérateur.

- La décision a été prise en consentant une redevance d'occupation des sols largement sous évaluée. Cela constitue un véritable cadeau offert à GDF-Suez. Cadeau consenti sur le dos des Clichois.

- Alors que le principe de renégociation des puissances souscrites était enfin admis par le concessionnaire GDF-Suez lui-même, Mr le Maire a continué à se substituer illégalement aux usagers en imposant – unilatéralement - des puissances trop importantes qui se répercuteront dans leurs tarifs.

**Le Collectif appelle tous les usagers  
- locataires, propriétaires et  
contribuables -  
à se mobiliser et à le rejoindre.**

### **5/ L'IMPOSSIBILITE DE FAIRE DES CHOIX ECOLOGIQUES ET ECONOMIQUES RAISONNÉS :**

Le délégataire actuel a fait SES PROPRES CHOIX, en accord avec la Mairie, sans appel d'offre, sans études - économique, écologique et environnementale - préalables. La SDCC est juge et partie dans la prolongation de sa délégation.

### **6/ LES PERTES DE CHALEUR DE 16% OFFICIAISEES DANS LE PROTOCOLE :**

Le protocole reconnaît explicitement des pertes de **16%** entre la production et la vente de chaleur ! Ces pertes, dénoncées fortement par la Chambre régionale des comptes dans son rapport, sont acceptées comme « normales ». Ce sont les **UTILISATEURS PAYEURS** clichois qui les supportent et non la SDCC qui, en tant que délégataire, n'a pas apporté le soin nécessaire à l'entretien du patrimoine délégué.

### **7/ LA DISCRIMINATION DE TRAITEMENT ENTRE CLICHOIS :**

Le protocole prévoit 2 millions d'indemnités pour Clichy Habitat **et zéro euro pour les autres bailleurs sociaux et zéro euro pour les copropriétaires**. Tous paient cependant les mêmes charges abusives de chauffage urbain et cela depuis aussi longtemps.

### **8/ LA PROLONGATION DE 17 ANS DE LA DÉLÉGATION :**

Malgré tous les faits dénoncés ci-dessus, la Mairie a fait voter un protocole qui prolonge de **17 ans** la délégation. Les Clichois doivent savoir que ce choix va permettre, en plus, à la SDCC de ne pas répondre à la demande impérative de la Chambre régionale des comptes : **la protection de la valeur des «biens de retour»**. **Le patrimoine des Clichois, n'est pas préservé** : les pertes du réseau, (16%) montrent que celui-ci n'est pas normalement entretenu.

## ***A VOS CALCULETTES !***

☞ Aujourd'hui vous payez :  
(\*) **113,25 € par kWh**

☞ Demain vous aurez à payer :  
(protocole) **90,60 € par kWh**

☞ Et pourtant vous ne devriez payer que :  
(\*\*) **65 € par kWh**

☞ **SOIT ENCORE 25,60 € de trop par kWh !**

**CONCLUSION :**  
**NOUS DEMANDONS UNE BAISSSE  
SUPPLÉMENTAIRE DE 20%.**

\* tarif moyen avril 2011 (information SDCC)

\*\* tarif moyen des réseaux urbains français - AMORCE